

ELECTION DES MEMBRES DE LA DELEGATION DE LA LIGUE AUX ASSEMBLEES DE LA F.F.F. ET DE LA L.F.A.

DECLARATION DE CANDIDATURE

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 19 Novembre 2020, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature. Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation de Ligue ».

Nous soussigné(e)s

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - . d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

• Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue aux Assemblées de la F.F.F. et de la L.F.A., au poste de Président de la Ligue,

	NOM	PRENOM	N° LICENCE (si membre individuel, fournir un justificatif)	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
Suppléant (le cas échéant)				

• Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue aux Assemblées de la F.F.F. et de la L.F.A., au poste de Président délégué de la Ligue,

	NOM	PRENOM	N° LICENCE (si membre individuel, fournir un justificatif)	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
Suppléant (le cas échéant)				

Fait à	Ι۵	

Rappels:

⁻ chacun des candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 10.2 des Statuts de la Ligue.

⁻ chacun des 4 candidats ci-dessus doit joindre une copie de sa pièce d'identité.